



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°568 du Mercredi 09 septembre 2020 - 14ème année - Prix: 250 FCFA

DIFFICILE APPRENTISSAGE DE LA DÉCENTRALISATION

Conflit d'autorité ou manque d'affirmation des élus locaux ?

#3



© EMMANUEL PITA

TO GO

Des décisions du ministre Payadouwa BoukpeSSI qui mettent les Maires en situation inconfortable

NATIONAL

INSÉCURITÉ GRANDISSANTE #7

Les braquages reviennent en force



SOCIAL

DÉVELOPPEMENT LOCAL
La CNSC-Togo en campagne de sensibilisation sur la participation citoyenne #2



Coin du civisme



Les caniveaux ne sont pas des «poubelle-urinoir» #5



ELLE EST DE RETOUR
POUR VOTRE BONHEUR!

PROMO AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

*919*10*3#

PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 05 SEPT



4G+

Promo du 07 au 16 Août Airfiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#

Le carnet

Les maires sous interrogatoire

Après un an d'existence, le gouvernement togolais décide de former les 117 maires. A l'occasion, le ministre Payadouwa BoukpeSSI les a soumis à un interrogatoire, avant de leur annoncer la bonne nouvelle. L'Etat togolais va devoir renflouer les caisses des 117 municipalités dans les jours à venir. Environ 3 milliards de francs CFA sont annoncés pour être versés aux communes du Togo sous le sceau du Fonds d'Appui aux Collectivités territoriales (FACT). Grâce à cet appui, les élus locaux seront conviés à accentuer la lutte contre la pauvreté dans les localités. Pendant qu'on y est, le ministre en charge des collectivités locales invite les maires à s'interroger sur leur degré d'engagement depuis plus d'un an. L'annonce relative à la disponibilité du FACT a été faite lundi par Payadouwa BoukpeSSI. C'était à l'ouverture d'une session de formation des maires sur les éléments de gestion efficace des communes. Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a estimé qu'il sera procédé éminemment un transfert de ressources au profit de chaque commune d'une portion de la dotation de l'Etat pour 2020 d'un montant de 2 milliards auxquelles s'ajoutent les disponibilités antérieures d'un montant d'environ 957 millions. Il précise que 2 milliards seront répartis entre les communes pour une partie de façon équitable et pour une autre partie par péréquation en tenant compte de la population de chaque commune, de leur superficie et de l'indice de pauvreté de chaque commune. Pour le ministre BoukpeSSI, il s'agira d'une dotation aux investissements non affectés. Ainsi, a-t-il invité à privilégier les actions de lutte contre la pauvreté avant d'exhorter à une introspection. «Je voudrais vous demander de vous poser vous-mêmes chacun les questions ci-après : Qu'ai-je fait en tant que Maire pour apporter ma contribution dans la lutte contre la pauvreté en une année d'exercice ? Dans le domaine de l'éducation, combien de tables bancs ma commune a-t-elle offert aux écoles de la localité en une année ? Combien d'établissements décaissés ma commune a-t-elle réparés ? Dans le domaine de la santé, combien de lits ma commune a-t-elle offert aux centres médicaux sociaux de ma localité ? Combien de forages existant ai-je pu faire réparer en tant que Maire ? », a énuméré le ministre avant d'ajouter : « Je laisse à chacun le soin de répondre objectivement avec responsabilité à ces questions ». Mais il faut remarquer que les maires peinent à s'affirmer et à s'imposer compte tenu du fait que ces maires n'ont pas les coudées franches pour exécuter leur plan de développement. Des contrats signés avec les petits commerçants installés dans certaines localités sont menacés de gèle par le ministre. On a évoqué certains critères et arguments pour les empêcher d'avoir leurs propres moyens. Lorsqu'on prend ces mairies, toutes n'ont pas la même taille. Et certaines ont besoin de chercher des marcher pour pouvoir faire face à certaines dépenses. Avec les intrusions du ministre dans le fonctionnement des mairies tout donne l'impression comme si le ministre veut tout contrôler. Les maires qui ont des comptes à rendre à leurs populations au bout des 6 ans, se doivent de s'affirmer et sortir du carcan des pressions.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

La CNSC-Togo en campagne de sensibilisation sur la participation citoyenne

Les communautés qui prennent des initiatives citoyennes afin d'améliorer leur participation dans la mise en œuvre des actions communautaires est un gage pour le développement local. Afin de contribuer à l'émergence d'un développement local participatif dans les communes à travers l'implication effective des citoyens dans les actions et initiatives communales, la CNSC a initié, les 2 et 3 septembre 2020, une campagne de sensibilisation sur la participation citoyenne et les initiatives de développement local dans le Vo. L'équipe conduite par M. Képomey Franck, le Directeur Exécutif de la CNSS s'y était rendue pour suivre les activités de sensibilisation des populations de la localité.

Cette campagne se situe dans le cadre du projet d'Appui-accompagnement des communes en gouvernance et stratégies de développement local, mis en œuvre depuis décembre 2019 avec l'appui technique et financier du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA). Elle a été initiée pour permettre aux populations de Vogan et ses environs de s'exprimer sur leur besoins et leur montrer la contribution qu'elles peuvent apporter au suivi des politiques publiques de leur localité. «Il s'agit d'améliorer les connaissances des communautés sur les notions de participation citoyenne et initiative de développement local. Nous voulons aussi renforcer la participation des citoyens aux affaires communales », explique Kouboura BAYOR, coordinatrice du projet d'Appui-accompagnement des communes en gouvernance et stratégies de développement local. La campagne a été marquée par une séance de sensibilisation

en salle dans le chef-lieu de la commune de Vo, une autre séance en plein air dans deux cantons de la commune de Vo 1. Une émission radiophonique a également été animée dans chaque commune avec possibilité de rediffusion. « La sensibilisation a porté, durant ces deux jours, sur la participation citoyenne pour une gouvernance locale partagée. Elle a également touché du doigt la promotion du civisme fiscal. Nous avons également échangé avec la population sur ses différentes initiatives pour une réelle participation citoyenne en vue du développement de la commune », indique la coordinatrice du projet. Alors que sévit toujours le Covid-19, la campagne de sensibilisation a également été l'occasion d'appeler les populations au respect des mesures barrières pour être en bonne santé. Et ceci avec l'aide «Nous sommes satisfaits de ces deux jours de campagne, la mobilisation a été au rendez-vous et les échanges nous font croire que petit à petit, la gouvernance locale sera



promue dans cette localité de notre pays », espère Kouboura BAYOR. Depuis décembre 2019, la Concertation Nationale de la Société Civile du Togo (CNSC-Togo) met en œuvre dans trois communes (Vogan, Bassar et Tchamba) avec l'appui technique et financier du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (ProCEMA) le projet « d'Appui-accompagnement des communes en gouvernance et stratégies de développement local ». L'objectif du projet est de contribuer à l'émergence d'un développement local participatif dans les communes à travers l'implication effective des citoyens dans les actions et initiatives communales. A cet effet, après les séries de renforcement de capacités la CNSC-Togo poursuit son action en sensibilisant sur la participation citoyenne et les initiatives de développement local.

La campagne de sensibilisation a été initiée pour permettre à la population de s'exprimer sur leurs besoins et leur montrer la contribution qu'elle peut apporter au suivi des politiques publiques de leur localité. La participation citoyenne qui s'inscrit dans la dynamique d'une action de développement a besoin d'être promue et vulgarisée. C'est dans cette optique que sera organisée une campagne de sensibilisation sur la participation citoyenne et le développement local. La CNSC se dit être satisfaite de ces deux jours de campagnes du projet qui est basé sur trois volets, notamment le renforcement des capacités, l'implication des femmes dans la gestion des biens publics et la sensibilisation des populations. La participation des bénéficiaires était au rendez-vous.

Le Magnan

ENTREPRENEURIAT AGRICOLE

Promotion des chaînes de valeurs et développement des filières anacarde, karité et soja au Togo

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Cadre intégré renforcé (CIR) au Togo, le Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-TOGO) organise les 7 et 8 septembre 2020 à Kara (pour les acteurs des régions savanes, kara et centrale) puis les 10 et 11 septembre 2020 à Atakpamé (pour les acteurs des régions plateaux et maritime), un atelier national de renforcement des capacités au profit des acteurs des filières ciblées sur le thème « entrepreneuriat agricole : promotion des chaînes de valeurs et développement des filières anacarde, karité et soja au Togo ».

L'objectif principal de cet atelier, qui va regrouper au total soixante-dix participants (issus des différents maillons des filières ciblées) est de sensibiliser, former et fournir un appui-conseil en matière d'entrepreneuriat agricole aux acteurs des différents maillons grâce au soutien technique et financier du gouvernement et du programme Cadre Intégré Renforcé, à travers l'expertise de la CCI-TOGO dans le cadre de l'exécution du Projet de Durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'Anacarde et du

Karité (PRODAK). Le Cadre Intégré Renforcé, pour rappel, est un programme de développement du commerce en faveur des Pays Moins Avancés (PMA) qui a pour objectif, d'améliorer les capacités des pays fragiles à formuler, à négocier et à mettre en œuvre des politiques commerciales en adéquation avec le système commercial multilatéral afin d'être plus compétitifs sur les marchés et de saisir les opportunités qu'offre le marché international. Par ailleurs, l'amélioration des capacités entrepreneuriales

et managériales des Organisations professionnelles agricoles constitue une priorité du gouvernement dans la réalisation des objectifs d'une croissance inclusive, à travers l'axe 2 du Plan National de Développement (PND) qui vise à développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; une façon pour le Ministère du commerce et la CCI-TOGO de contribuer à la mise en œuvre du PND. En outre, la compétitivité au sein de ces filières requière des pré requis et de bonnes stratégies pour la mise en place et la gestion des entreprises ainsi que des organisations coopératives grâce aux différents modules développés à savoir entre autres: (i) une bonne et pertinente idée d'entreprise, (ii) la réalisation d'une étude de faisabilité de son projet d'entreprise, (iii) des tests d'auto-évaluation et le profil type de l'entrepreneur agricole, (iv) l'élaboration d'un plan d'affaire adéquat et ban-

cable, (v) le réseautage, le partage d'expériences sur l'entrepreneuriat agricole et sur les opportunités d'affaires dans les chaînes de valeur ciblées, (vi) les sources de financement et mécanismes d'accompagnement existant. M. AMENKEY Komi, responsable suivi-évaluation au Secrétariat de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (SMO-CIR), représentant le Ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, a ouvert les travaux dudit atelier ce lundi 07 septembre 2020 en présence de MM. KAVEGE Gilbert Josias, directeur de l'assistance aux entreprises et FALSCHAU Augustin, directeur de l'action commerciale et de la promotion à la Chambre de commerce et d'industrie du Togo.

Le Magnan

DIFFICILE APPRENTISSAGE DE LA DÉCENTRALISATION

Quand les décisions du ministre Payadouwa Boukpassi mettent les maires dans une situation inconfortable

Conflit de compétence ou manque d'affirmation des élus locaux ?

Les élus locaux vont-ils chercher à s'affirmer en imprimant leur marque ou seront-ils là à regarder leur ministre de tutelle leur damer le pion ? C'est la question que ce posent les uns et les autres. Depuis plus d'un an, les maires sont restés statiques sans poser aucun acte prouvant qu'ils ont en main la gestion de leur commune. Ce qui amène le ministre de tutelle à faire des intrusions sur leur territoriale créant un conflit de compétence. Certainement que la rencontre de ces deux jours entre les maires et le gouvernement saura faire réveiller les élus locaux de leur sommeil.

Les maires et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans pour gérer de façon autonome leurs communes. Au bout de leur mandat, ils n'auront de compte qu'à rendre à leurs populations. Mais l'on a l'impression que certaines décisions prises par le Ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales, sont en train de porter un coup dur dans sa collaboration avec les élus locaux. En effet, il y a seulement une semaine le gouvernement prenait la déci de faire déguerpir les occupants du littoral. Encore six mois pour les habitations de fortune et les bars installés le long du littoral pour déguerpir. Après la note du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales appelant les maires dont les communes se trouvent en bordure du littoral à se conformer aux dispositions légales notamment le code de la marine marchande et le décret portant attributions du préfet maritime et organisation de la préfecture maritime. Les communes Golfe1, Golfe 4 et Golfe 6 et celles des Lacs1 et 3 sont dans l'obligation d'annuler les autorisations signées aux opérateurs économiques installés sur le littoral.

« Il a été constaté que depuis un certain temps, les Maires dont les communes se trouvent en bordure du littoral, reçoivent des demandes et signent des autorisations d'installation sur le littoral au profit des opérateurs économiques au mépris des dispositions légales notamment le code de la marine marchande et le décret portant attributions du préfet maritime et organisation de la préfecture maritime », peut-on lire dans la note signée par le Ministre de l'administration territoriale, Pawaboua Boukpassi. Et de poursuivre : « Ces différentes dispositions légales, ne conférant pas le pouvoir aux seules autorités administratives et communales, la délivrance des autorisations dont certaines ont été jointes à la correspondance du HCM, pose non seulement un problème de conflit de compétence, mais également et surtout, les dites autorisations

posent un sérieux problème de sécurité pour les populations riveraines et l'espace maritime et portuaire ».

Pour ce qui concerne le communiqué interministériel rendu public par le ministère de l'environnement du développement durable et de la protection de la Nature ; le ministre des infrastructures et des transports et le ministre de la ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique les consignes sont claires et impératives



« Il a été constaté, depuis quelques temps, des installations sur les plages, le long des côtes togolaises. Ces occupations du domaine public maritime sont contraires aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A cet égard, nous rappelons que le domaine public maritime qui contient outre la mer, les lagunes, les fleuves, les étangs salés, les baies et rivières navigables, est inaliénable... Ainsi, il est demandé à tous ceux qui ont des aménagements sur le littoral de libérer les espaces illégalement occupés dans un délai de six (6) mois à compter de la publication du présent communiqué. Passé ce délai, tout contrevenant s'expose à la rigueur de la loi ».

Il faut noter qu'avant ce communiqué interministériel, Payadouwa Boukpassi, ministre en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, avait notifié aux communes situées en bordure du littoral, d'annuler les auto-

risations signées aux opérateurs économiques installés sur le littoral et de se conformer aux dispositions légales notamment le code de la marine marchande et le décret portant attributions du préfet maritime et organisation de la préfecture maritime. Les communes concernées sont celles de Golfe-1, Golfe-4, Golfe-6 et Lacs-1 et 3.

Il va sans dire que cette décision a mis les mairies dans une situation compliquée. Quand on sait que ce sont ces mêmes mairies qui ont signé les autorisations à certains des opérateurs économiques. Vont-elles

annuler simplement les autorisations et restituer les frais d'installation perçus ?

Les fonctions d'un maire

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, à l'instar des préfets dans les départements et les régions.

Le maire bénéficie d'une «double casquette» : il est à la fois agent de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale.

Le maire est élu par le conseil municipal au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales.

En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives dont notamment : la publication des lois et règlements ; l'organisation des élections ; la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune : le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il repré-

sente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal ; il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation ; le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...).

Des malentendus !

En rappel, l'opinion nationale avait critiqué une note du ministre de l'administration territoriale adressée aux maires. Le ministre Payadouwa Boukpassi

y demandait des comptes des dépenses aux élus locaux. Ce qui semble fâcher, c'est le ton du courrier...

Le sujet a fait sans objet de polémiques pour quelques jours. Sur la toile, plusieurs dénoncent le ton du courrier. Selon les critiques, le courrier a une allure d'ordre. Selon un juriste, spécialiste des droits politiques, ce courrier traduit « la conception que certains ont du pouvoir qu'ils exercent », en rappelant que le ministre est nommé alors que les maires sont élus. Ce qui est reproché au ministre Boukpassi, c'est l'absence de « courtoisie » dans les propos.

Une injonction...

« J'attache du prix au strict respect des présentes instructions », écrit le ministre en guise de conclusion. Cette formule régulièrement utilisée dans les échanges administratifs a malheureusement accentué les interprétations, au vu du début de la note. Un internaute y voit un « ordre qui passe mal » à ses yeux. « On ne devrait pas s'adresser de cette manière à des gens supposés être eux aussi des responsables », décrie l'internaute. « Un courrier

Suite à la page 7

L'UE va bientôt financer davantage les communes

L'Union Européenne aimerait s'engager plus dans le financement du développement des communes togolaises. L'information a été donnée ce lundi 07 septembre à Lomé par l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, représentant également les partenaires techniques et financiers, Matthias Veltin, à l'ouverture d'un atelier de formation à l'intention des maires, a constaté votre journal.

Matthias Veltin a assuré les élus locaux de l'engagement des partenaires pour le succès de la décentralisation et n'a pas manqué de porter un regard critique sur la décentralisation au Togo.

« Cette rencontre unique est une occasion pour nous de saluer les préparations et les premiers pas dans la réalité, les progrès faits dans les communes et par le gouvernement central », a-t-il confié. Il a mis un accent particulier sur la question budgétaire en affirmant que l'UE mènerait des études afin de plus s'engager en faveur du financement des communes.

Une véritable manne, si cette promesse venait à être concrétisée.



L'atelier de formation à l'intention des 117 maires quant à lui, est prévu pour deux jours.

Ouvert par le ministre en charge du secteur, Payadouwa Boukpassi, il porte sur les éléments de gestion efficace des communes.



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la TPU, une **réduction de 50% sur le deuxième acompte de la TPU** prévu à l'article 57 du LPF est accordée.



Office Togolais des Recettes - OTR



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

Ni l'étude, ni l'atelier du 6 août 2020, n'étaient pas destinés à «épingle certaines personnalités du pays», comme bon nombre de médias l'ont indûment relayés dans leurs colonnes et à travers leurs antennes, a déclaré vendredi 28 août le président d'Haplucia, Essohana Wiyao lors d'une conférence de presse. Décidément ce monsieur « Wuya wuya de Wiyao se moque éperdument des gens. Est-ce la presse qui a écrit le rapport de l'enquête que la Haplucia a commandité à l'organisme qui est venu livré son travail ? Wuya wuya de wiyao s'enfoncé dans le ridicule en déclarant : «*Nous présentons donc toutes nos excuses aux personnalités qui ont été affectées par le mauvais relais médiatique qui a été fait de notre atelier*», ajoute-t-il d'un ton sévère. Reprenant pour son compte une citation de Daniel Kaufmann, ancien directeur



du programme gouvernance à l'Institut de la Banque Mondiale, Wiyao a prévenu qu'«il est extrêmement difficile d'évaluer l'étendue des détournements de fonds publics», sans perdre de vue que «le calcul du montant total des transactions tintées de corruption ne

donne qu'une image partielle du coût total de la corruption». L'étude sur la perception (EPC-CT) en question, a été confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), suivant une convention. Elle a ciblé les ménages et les responsables d'entreprises formelles et informelles, touchant 100 zones de dénombrement tirées au sort sur toute l'étendue du territoire et 1500 ménages dans chaque zone de dénombrement. 400 entreprises formelles et informelles ont été également tirées au sort et sondées. L'enquête a touché au total 2784 citoyens âgés de 18 ans et plus. Si le magistrat de Wuya waya de Wiyao sait qu'il est incapable d'assumer le rôle pour lequel il a été nommé, il n'a qu'à déguerpir. Ce sont des courageux qui sont souvent à la tête des commissions en lutte pour la corruption.

Coin du civisme

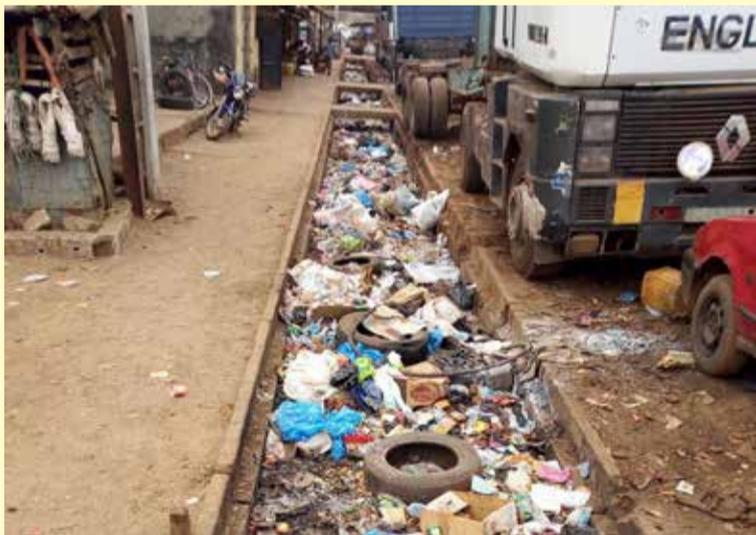
Les caniveaux ne sont pas des «poubelle-urinoir»

Faire preuve du civisme de nos jours, n'est pas donné à tout le monde à Lomé. Pour la plupart des usagers de la route, les caniveaux peuvent aussi servir de poubelle ou d'urinoir.

Le fait est très récurrent ces derniers temps. Après les mûrs, les caniveaux prennent le relais. Un usager de la route peut, lorsqu'il sent le besoin, garer son engin et commencer par uriner dans les caniveaux, tout à son aise.

A en croire ces usagers, c'est la faute à l'Etat parce qu'il n'a pas pris soin de mettre à leur disposition, sur les voies publiques, des urinoirs publics. Cependant, si les usagers eux au moins préfèrent seulement faire des caniveaux, leur urinoir, les riverains quant à eux, en font pire. Ils transforment ces caniveaux en poubelle. A Bè, le phénomène «caniveau-poubelle-urinoir» prend de l'ampleur.

Les caniveaux qui longent les avenues de ce quartier, sont tous bouchés par des ordures. Ce qui empêche l'écoulement des eaux. Et par conséquent, quand il pleut, les maisons près de ces avenues sont constamment à la merci



d'inondation.

Rappelons que, toujours dans ce quartier, les couvercles des caniveaux sont pour la plupart enlevés. Ainsi, mise à part l'odeur nauséabonde qu'ils dégagent, ils constituent aussi de grands risques d'accidents pour les piétons.

Il est clair qu'il y a encore un grand travail à faire pour cultiver la notion du civisme chez les citoyens.

Il revient donc à la Municipalité de mettre sur pied un projet qui permettra d'équiper les routes d'urinoir public, afin d'éradiquer le phénomène de «caniveau-poubelle-urinoir». Beaucoup d'argent a été investi par le gouvernement afin

d'éviter les inondations en période de pluies.

Reste aux riverains à prendre soin de ces nouveaux équipements. Ceux déjà en service risquent de devenir totalement inutiles car bouchés par des tonnes d'ordure déposées par les habitants.

Si des travaux d'entretien réguliers sont prévus, les autorités locales ne peuvent pas passer leur temps à enlever les ordures ménagères laissées à proximité.

La population doit faire preuve d'un certain civisme. Il y a de son intérêt car bloquer les systèmes de drainage provoquera d'importantes inondations.

Courtes contre la montre

Enquête interne !

Depuis des mois, des journaux publient des enquêtes sur de supposés détournements opérés lors de l'achat de pétrole par des intermédiaires. Mais aucune réaction officielle n'a été enregistrée pour situer l'opinion sur ce drame économique. On a laissé libre court à des supputations. La justice s'en est saisie. Pour défendre client l'avocat de la famille Adjakly s'est lancé dans des tapages médiatiques sans aucune conviction. En principe le dossier étant à la justice cet avocat devrait au moins s'autodiscipliner que de venir raconter sa vie. En tout cas l'on attend le 19 septembre prochain. On espère que jusque-là il va aller verser les 100.000 FCFA de caution la justice a demandé. Les députés avaient promis voir clair dans cette affaire en interpellant le ministre du commerce. Ce qui a été fait. Interrogé mardi par les députés sur ce 'Pétrolegate', le ministre du Commerce, Kodjo Adédzé, a dénoncé les fausses informations véhiculées par la presse. Est-il sûr que c'est des fausses informations ? Mais au cas où des fraudes auraient été commises, il s'est déclaré déterminé à punir les responsables. « Il n'est pas possible de laisser cet acte impuni, s'il est avéré », a-t-il déclaré, ajoutant que 'le gouvernement était soucieux du bien-être de la population et de la bonne gouvernance ». Aucune malversation dans la commande publique ne sera tolérée. Une enquête interne est en cours pour déterminer s'il y a eu ou non des détournements. Nous, on attend sérieusement les résultats de ces enquêtes. Dans tous les cas, si le procès arrivait à s'ouvrir réellement le 19 septembre prochain, tout va se savoir.

Pour notre sécurité !

Les députés entameront jeudi l'examen du projet de loi relatif à l'identification nationale biométrique. L'idée est d'attribuer un numéro d'identification unique (NIU) à toute personne physique vivant au Togo. « e-ID Togo », c'est le nom du dispositif, permettra de consolider la politique d'inclusion économique et sociale pour le développement. De nombreux habitants ne disposent d'aucun document d'identité, ni fiche d'état civil, ni carte d'identité ou passeport. Difficile dans ces conditions d'avoir accès aux services offerts par l'Etat. Une base de données centrale sécurisée sera ainsi constituée. Les informations collectées serviront à aider le plus grand nombre de Togolais dans leur vie quotidienne. Aux détracteurs du projet qui accusent les autorités de vouloir créer un Big Brother, celles-ci répondent qu'il n'est pas question de fichier les individus pour des motifs sécuritaires. Ce principe d'identification existe dans les pays développés depuis de nombreuses années. En fait selon les explications, il ne s'agit pas d'un système mis en place pour espionner qui que ce soit. Il faut remarquer que beaucoup de parents ne signalent la naissance de leurs enfants à l'état civil. Ce qui complique la situation dans la gestion des fichiers par l'Etat. Les différents recensements généraux n'ont pas pu régler la situation. Dans les zones rurales beaucoup de femmes n'accouchent pas dans les hôpitaux. Des observateurs estiment qu'avec cette loi relative à l'identification nationale biométrique tout rentrera dans l'ordre et cela permettra de faciliter d'avoir un fichier électoral clair.

Comme du lait sur le feu !

Depuis quelque temps, trois villes de l'intérieur du pays sont mises sous étroite surveillance. Et pour cause. La pandémie y fait rage. Il fallait donc parer au plus pressé pour que d'autres villes du pays ne soient contaminées. Alors il faut prendre le taureau par les cornes. Ainsi, la région Centrale qui est l'une des plus contaminées du Togo avec 250 cas recensés officiellement a été bouclée. Les préfectures de Tchoudjo, Sotouboua et Tchamba sont d'ailleurs les plus concernées. Les autorités comptent sur les chefs traditionnels pour inciter les habitants à respecter les mesures barrières et la distanciation. « Le chef traditionnel est un repère pour toute la communauté. Il doit lui-même respecter les mesures sanitaires », explique Payadowa Boukpepsi, le ministre de l'Administration territoriale qui était hier sur place. Outre la région Centrale, celle de Kara (157 cas) et des Plateaux (115 cas) font l'objet d'une attention particulière des autorités. Elles sont aussi surveillées comme du lait sur le feu. La région Maritime connaît une baisse sensible des infections. Les habitants de Lomé et de ses environs respectent plutôt bien les consignes de sécurité. En zone rurale, c'est évidemment plus compliqué. La population est moins informée sur le coronavirus et les conditions de vie et d'habitat ne favorisent pas la distanciation. Que Dieu nous en garde et qu'il éloigne cette pandémie de nous. Parce que jusqu'à présent il y a toujours des esprits malins qui disent ne pas croire à l'existence de cette maladie.

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA
90 16 49 87 / 90 85 85 22

Responsable commercial

Bertine ADJAHO
90 36 97 10

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

DÉCENTRALISATION:

Les Maires à l'école pratique de la gestion efficace des communes

Il y a déjà un an que le peuple togolais a démontré que la décentralisation est son choix à travers les élections locales. A l'issue de ces élections, 117 communes ont été installées après le processus électoral mis en œuvre par le Gouvernement togolais, une avancée importante de la décentralisation au Togo.

12 mois après, les Maires de ces 117 communes sont conviés lundi 7 septembre à l'école pratique des éléments de gestion des communes, initiée par le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

Prévue se tenir sur deux jours, le thème de cet atelier de formations pratiques et de qualité a pour thème « *Éléments de gestion efficace des communes* ».

Le Chef de l'Etat a fait de la lutte contre la pauvreté, un de ses combats majeurs et les résultats obtenus sont objectivement loués. Pour lui, la lutte contre la pauvreté doit aller plus loin et c'est là qu'apparaît la mission prioritaire des collectivités territoriales, a indiqué Payadowa Boukpéssi, Ministre de l'administration

Payadowa Boukpéssi a ensuite rassuré que par rapport aux dépenses d'investissement, le Fond d'Appui aux Collectivités territoriales devenu définitivement opérationnel procédera dans les prochaines semaines aux transferts de ressources au profit de chaque commune d'une portion de la dotation de l'Etat pour 2020 d'un montant de 2 milliards auxquelles s'ajoutent les disponibilités antérieures d'un montant d'environ 957 millions. Ainsi, 2 milliards seront répartis entre les communes pour une partie de façon équitable et pour une autre partie par péréquation en tenant compte de la population de chaque commune, de leur superficie et de l'indice de pauvreté de chaque commune. Pendant les deux jours de formations, les Maires seront informés sur l'Etat de la pan-



territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

« Je voudrais vous demander de vous poser vous-même chacun les questions ci-après : Qu'ai-je à faire en tant que Maire pour apporter ma contribution dans la lutte contre la pauvreté en une année d'exercice ? Dans le domaine de l'éducation, combien de tables bancs ma commune a-t-elle offerts aux écoles de la localité en une année ? Combien d'établissements défectueux ma commune a-t-elle réparés ? Dans le domaine de la santé, combien de lits ma commune a-t-elle offerts aux centres médicaux sociaux de ma localité ? Combien de forages existant ai-je pu faire réparer en tant que Maire ? Etc.. Je laisse à chacun de répondre objectivement avec responsabilité à ces questions » a-t-il lancé.

Et d'ajouter que « Les dépenses pour ce genre d'actions sont à réputer sur les ressources propres pour le fonctionnement des communes ».

démie de la Covid-19 et les mesures prises par le Gouvernement. Les compétences de commune seront également présentées. L'autre sujet qui sera abordé sera le rôle de l'exécutif et du conseiller municipal. Il s'agira aussi d'apporter une illustration sur les questions financières et la fiscalité locale. La passation des marchés publics faisant partie des difficultés que rencontrent les Maires avec des marchés qui se font sans forcément les procédures idoines, le sujet fera objet de présentation à ce séminaire de formation. Le processus de recrutement des agents communaux ne sera pas du reste pendant les travaux.

Le Ministre a invité les participants à prêter attention à ces différentes communications qui seront présentées par des experts de l'administration générale, des gestionnaires et des fiscalistes.

Tassou B.

57ÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CEDEAO

Changement à la tête de l'institution

Nana Akufo-Addo hérite des dossiers brûlants aux enjeux stratégiques

Le président Ghanéen Nana Akufo-Addo a été désigné le lundi 07 septembre 2020, président de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Il succède ainsi au Président nigérien Mahamadou Issoufou à l'occasion de la 57ème session ordinaire de l'organisation régionale qui s'est tenue à Niamey, la capitale du Niger. Le président Akufo-Addo, hérite de plusieurs dossiers sensibles aux enjeux stratégiques notamment la situation au Mali, les tensions politiques et électorales en Côte d'Ivoire et en Guinée, ainsi que la lutte contre le terrorisme et des perspectives économiques plombées par la pandémie de la Covid-19 qui a donné un coup d'arrêt au processus d'intégration régionale. Rappelons qu'au cours de la réunion, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont exigé la nomination au Mali d'un président de transition civil au plus tard le 15 septembre 2020, soit d'ici une semaine. Tout en prenant acte des consultations inter-maliennes lancées par le CNSP, les dirigeants de l'organisation régionale ont décidé de maintenir les sanctions prises antérieurement contre le pays. Lors de l'ouverture officielle du sommet, le président en exercice de la CEDEAO, Mahamadou Issoufou, a indiqué que « le Mali a plus que jamais besoin de stabilité pour que les aspirations fortes du peuple Malien à la sécurité, au développement soient pleinement satisfaites. Il est du devoir de notre communauté d'assister les Maliens en vue d'un rétablissement rapide de toutes les institutions démocratiques. La junte militaire doit nous aider à aider la Mali. Nous fondons l'espoir qu'elle répondra favorablement aux mesures prises par notre communauté. D'autres partenaires

stratégiques du peuple malien fondent le même espoir. Ne les décevons pas. », a-t-il affirmé.

L'ex-président malien Ibrahim Boubakar Keita, a été renversé du pouvoir le 18 Août 2020 par l'armée malienne.

Face à la situation politique malienne, le 57ème Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenu ce lundi 07 septembre au Niger a pris d'importantes décisions. Les Chefs d'Etat, à l'issue des travaux auxquels a pris part le président Faure Gnassingbé, donnent jusqu'au 15 septembre à la junte militaire malienne pour désigner les personnalités civiles qui devront diriger la transition. Les dirigeants ont annoncé avoir pris acte des consultations inter-maliennes, lancées samedi 5 septembre, mais décident de maintenir les sanctions prises antérieurement suite au renversement du président Ibrahim Boubakar Keita (IBK) le 18 août dernier. Cette rencontre qui s'est déroulée cette fois ci en présentiel après plusieurs tenues par visioconférence pour cause de la pandémie à Coronavirus, a également abordé les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie dans la sous-région ; les prochaines élections présidentielles dans plusieurs pays de la région et la lutte contre le terrorisme. Rappelons qu'en prélude à ce sommet, le Conseil de sécurité et de médiation de l'organisation communautaire s'est réuni le 4 septembre pour examiner et analyser les prochaines échéances électorales attendues au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger. Le Conseil



a au cours des travaux félicité le Togo pour la bonne tenue de son élection présidentielle en février dernier. Le ministre des affaires étrangères Robert Dussey a représenté le Togo pour cette réunion préparatoire au Sommet ouvert ce jour à Niamey.

Respect des limitations des mandats !

Le président du Nigeria, Muhammadu Buhari a jeté un froid lundi 7 septembre sur le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Niamey au Niger. Dans une déclaration, il appelle les présidents d'Afrique de l'Ouest à respecter la limite constitutionnelle de leur mandat alors que les présidents ivoirien Alassane Ouattara et guinéen Alpha Condé se présentent pour un troisième mandat dans leurs pays respectifs

« Il est important qu'en tant que dirigeants de nos différents États membres de la Cedeao, nous respections les dispositions constitutionnelles de nos pays, notamment en ce qui concerne la limitation des mandats. C'est un domaine qui génère des crises et des tensions politiques dans notre sous-région », a-t-il déclaré.

Cette déclaration a retenti en Guinée et en Côte d'Ivoire comme une réponse aux appels incessants des organisations de la société civile et de l'opposition.

T.B.

BURKINA FASO:

Retrait du bureau exécutif de l'ADN, la fille du PDG EBOMAF donne la raison

Le bureau exécutif de la formation politique, l'Alliance pour le développement de la Nation (ADN) n'est plus au complet. Et pour cause. L'un des membres s'est retiré. Il s'agit de la Lizèta KAMBOU/BONKOUNGOU, la fille du PDG d'EBOMAF. Elle a écrit au ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale à cet effet.

Lizèta KAMBOU/BONKOUNGOU n'est plus membre du bureau exécutif du nouveau parti politique, ADN. En effet dans une lettre adressée au ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale, Lizèta KAMBOU/BONKOUNGOU informe que son nom soit retiré pur et simple de l'arrêté portant reconnaissance du parti.

Raison évoquée, Lizèta actuelle Directrice Générale Adjointe (DGA) du Groupe EBOMAF veut « demeurer apolitique à l'image du premier responsable du Groupe ». Idée pour elle, d'éviter tout amalgame entre ses activités de manager d'entreprises et son adhésion à un parti politique. Selon les informations, la démission de la DGA pourrait annoncer, apprend-on, celle du



directeur de cabinet du PDG du groupe EBOMAF, Prosper Bassolé. Ce dernier occupe au sein de l'ADN le poste de Secrétaire chargé des Relations extérieures, pour les mêmes motifs.

Au Burkina Faso, le retrait de Lizèta KAMBOU/BONKOUNGOU sonne comme le décès prématuré de l'ADN.

SANTÉ PUBLIQUE

Le gouvernement lance l'application « Togo Safe » pour mieux tracer les cas contacts au Covid-19

Le gouvernement a officiellement lancé vendredi l'application mobile TOGO SAFE, destinée à tracer les cas contacts des personnes positives au Covid-19, renforcer leur recherche et mieux endiguer la propagation du virus sur le territoire.

Outil de santé publique, l'application utilise la fonction Bluetooth du téléphone de son utilisateur pour l'alerter lorsqu'il a été en contact avec une personne testée positive au Coronavirus. L'identité de la personne testée positive n'est jamais révélée. L'application s'appuie pour ce faire sur les données de connexion Bluetooth du téléphone de l'utilisateur testé positif, pour identifier les différentes personnes avec qui ce dernier a été en contact durant les trois dernières semaines. Ces personnes sont immédiatement et anonymement alertées pour qu'elles puissent s'isoler et se faire tester si nécessaire, afin d'éviter la prolifération de la maladie en cas de contamination.

En outre, elle permet à ses utilisateurs de visualiser en temps réel, le nombre de cas COVID-19 se trouvant dans leur zone de localisation, d'accéder à des conseils de santé et à un répertoire de numéros verts utiles pour toute assistance

liée à la COVID-19. TOGO SAFE permet par ailleurs aux autorités sanitaires de s'assurer du respect par les voyageurs, de l'obligation de quarantaine à laquelle ils sont soumis à leur arrivée sur le territoire togolais en attendant les résultats de leur test, ou s'ils sont testés positifs au Coronavirus.

« A travers cet outil, la population peut prendre une part active à l'effort national visant à stopper la propagation de la COVID-19 en utilisant un smartphone comme un outil puissant pour améliorer le traçage des contacts des personnes infectées, tout en gardant l'anonymat », a indiqué le ministre chargée des innovations technologiques, Cina Lawson.

L'application est disponible gratuitement sur Google Play, Huawei AppGallery et App Store.

Pour rappel, l'exécutif a également mis en place une plateforme qui permet de dématérialiser complètement toutes les procédures de voyage.

Suite de la page 3

indigne. Il y a toujours une formule de politesse et un style à respecter », scande un autre sur sa page Facebook.

Sollicité pour avis, un spécialiste du droit public précisera que c'est une injonction ! La forme de la note manque-t-elle de « courtoisie » ? « Même s'ils sont sous sa tutelle, ce sont des élus, des représentants des collectivités », a rétorqué notre interlocuteur. Le ton porte à croire qu'il s'agit d'un directeur qui s'adresse à ses subordonnés, ajoute-t-il.

Un autre expert en sciences politiques ira plus loin. Sans rentrer dans les détails, ce spécialiste pense que « c'est curieux que le ministre de l'administration territoriale soit obligé de demander ce genre de rapport puisque, fait-il observer, lorsque l'administration fonctionne dans les règles, normalement ces genres de rapports se font systématiquement sans intervention du ministre et il devrait les avoir ».

Un apprentissage en cours

Les dernières élections locales se sont déroulées au Togo en juin 2019, plus d'une trentaine d'années après. Certains maires peinent encore à prendre leur marque. Du côté de l'administration centrale, c'est aussi une nouvelle ère de relation qui s'ouvre avec

les populations à la base à travers les élus locaux, font observer d'autres acteurs sur la gouvernance locale.

Les critiques formulées contre la note qui fâche du ministre Boupkéssi ont remonté à ses services. Cependant, rassurent-ils, il n'y a aucune volonté de mépris de la part du ministre.

« Je crois que nous sommes dans un processus, il y a toujours cette période d'apprentissage. Il ne m'a jamais paru dans les faits et actes du ministre un mépris aux élus locaux. Un ministère est une structure avec beaucoup de composantes. Il revient aux différents acteurs de comprendre et d'assimiler les attributs d'un élu local et de faire prévaloir la courtoisie administrative au besoin. Nous sommes en apprentissage, avec un peu de pratique nous y arriverons », a expliqué Alex koffi EDOH, conseiller technique auprès du ministre de l'administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales, joint par la rédaction.

Malgré tout et au regard de tout ce qui précède, il est important que les maires fassent tout pour s'imposer et s'affirmer puisqu'ils ont besoin des moyens pour développer leurs communes.

Abass ISSAKA

FOOTBALL / FTF :

Le Togo a son nouveau Directeur Technique National

Depuis 2019, la fédération togolaise de football (FTF) s'est attelée sur la question du choix d'un directeur technique national (DTN). Après près d'une année d'attente, la FTF s'est enfin décidé à rendre public le nom du candidat retenu le 04 septembre 2020.

Le 04 septembre 2020, la FTF s'est adressée aux acteurs sportifs et au public par un communiqué. C'est le canal choisit par l'instance du football nationale pour communiquer le nom du nouveau patron des locaux de la direction technique nationale. C'est sur la personne de Gnéni Sébabi Moussoudou que la FTF a porté son choix.

En ouvrant le processus du choix du DTN en 2019, la FTF a reçu plusieurs candidatures. Après étude, c'est la candidature de Gnéni Sébabi que la FTF juge répondant au mieux aux attentes du poste. « La FTF porte à la connaissance des acteurs du football togolais et du public qu'à l'issue du processus de désignation du directeur technique national,

Monsieur GNENI Sébabi Moussoudou est recruté à ce poste ». Ce sont ces expressions qui ont retenu l'attention dans le communiqué de l'instance à l'endroit des acteurs.

Le technicien togolais Gnéni Sébabi Moussoudou, président de l'association des entraîneurs de football du Togo (AEFT) et actuel sélectionneur des U20 masculine du Togo a damé le pion à ses confrères pour siéger sur le fauteuil de la DTN.

L'attente a été longue pour tous les postulants alors la FTF a tenu à s'exprimer à l'endroit de tous ces candidats en ces termes : « La FTF remercie tous les postulants pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le développement du football togolais et espère pouvoir comp-



ter sur leurs contributions diverses ».

L'ancien entraîneur de l'AS OTR de Lomé et actuel DTN du Togo a la charge de redorer le blason du football togolais. L'on ne peut que lui souhaiter une bonne chance dans ses nouvelles fonctions et espérer qu'il réponde aux attentes de ce poste capital du football national.

TETE A. Flora

INSÉCURITÉ GRANDISSANTE

Les braquages reviennent en force

Depuis quelque temps, l'on assiste à des braquages. Ces bandits de grand chemin reprennent du service après une accalmie. Entre le ministère de la sécurité a eu à mettre en place une stratégie pour contrecarrer ces braqueurs. La guerre enclenchée contre ces malfrats a fait reculer ces actes de banditisme. Mais ces barbares semblent reprendre du poil de la bête. Un petit relâchement du côté de la sécurité ?



Six millions emportés au carrefour Todman

Six millions de nos francs ont été emportés lors d'un braquage qui a eu lieu le lundi matin dans la zone de l'hôtel Todman (Lomé).

Selon les premières informations, deux quidams sur une moto ont cassé la vitre du véhicule d'un homme dans lequel se trouvait une mallette contenant de l'argent.

Les deux braqueurs ont, dans la foulée, menacé la victime avec leurs armes avant d'emporter la mallette.

L'argent, d'après la victime, était destiné à acheter du ciment pour ses travaux de construction en cours.

Peu de temps après leur départ, la police est arrivée sur les lieux pour constater le dégât.

Des millions emportés au grand marché de Lomé

Le mercredi 26 août, une bande de voleurs a fait usage d'une arme sur un chinois au grand marché de Lomé avant de lui arracher son sac contenant des millions de francs

CFA.

La victime blessée a été transportée à l'hôpital mais, il n'oubliera pas cet incident qui a failli lui coûter la vie.

Alertées, les forces de sécurité sont arrivées quelques heures après le triste événement. Une enquête est ouverte, a-t-on appris.

Même devant le ministère de la sécurité

Les braqueurs n'ont décidé pas froid aux yeux. Le vendredi 19 juin 2020, un vol à mains armées a eu lieu devant les locaux de SudCom situé sur la rue de l'Ocam (Lomé). Locaux qui se trouvent à 100 m du ministère de la sécurité et de la protection civile.

Les braquages se multiplient ces derniers jours à Lomé et à l'intérieur du pays. Si en plus de la précarité ambiante dans laquelle vivent les populations, leur sécurité ne peut pas être garantie, c'est bien triste. Les braqueurs agissent à visage découvert et en pleine journée et ne sont même pas inquiétés. A chaque fois l'on parle de l'ouverture des enquêtes qui ne sont jamais fermées. Les criminels courent toujours et reviennent même sur les lieux du crime pour narguer les populations. Qui sont ceux qui sont au juste derrière ces actes de banditisme ?

T. Bôdjôguèti

TOGO /CULTURE :

La plateforme LUMEN a lancé un concours d'écriture à l'endroit des jeunes

Depuis 2019, la plateforme LUMEN organise le concours d'art oratoire dénommé "Les Jeunes Parlent" (LJP) à l'endroit de la jeunesse togolaise. Pour cause de la maladie liée à la crise sanitaire persistante au Togo, LUMEN organise un concours d'écriture en remplacement de la deuxième édition du concours LJP. Le 1er septembre, LUMEN a procédé au lancement du concours en ligne.

C'est en étroite collaboration avec le bureau diocésain du Conseil de Coordination de l'Action Catholique des jeunes (CCACJ diocésain) que la plateforme a ouvert le concours d'écriture à l'endroit des collégiens, Lycéens et universitaires du Togo.

Objectifs du concours d'écriture de LUNMEN

Ce concours d'écriture vise à développer chez les jeunes la culture de la lecture, les aptitudes intellectuelles et le goût de l'écriture. Aussi, elle vise la promotion de l'excellence dans l'engagement citoyen et communautaire.

Dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19, ce concours vise à inciter la jeunesse à s'intéresser au vécu quotidien de leur communauté. Pour se faire, ledit concours se déroule autour du thème : « Covid-19 : quels impacts sur l'église aujourd'hui et demain ? »

Du 1er au 21 Septembre 2020, les jeunes collégiens, lycéens et universitaires pourront participer gratuitement à ce concours d'écriture en envoyant leurs textes de candidature par mail (lesjeunesparlent@gmail.com) ou par whatsapp (00228 97 - 28 - 08 - 97).

Un jury de cinq membres a été mis en place pour apprécier les œuvres des différents candidats. A l'issue de la délibération, trois candidats seront primés par catégories avec des prix divers.

TETE A. Flora



Togocel
Togotelecom

ELLE EST DE RETOUR POUR VOTRE BONHEUR!

PROMO
AIRFIBER MOBILE

60 Go

à **15 000 FCFA**



***919*10*3#**

Promo du 07 au 16 Août Airfiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#



PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 25 AOÛT

